



INSTALLATIONS - FLUIDES - TECHNIQUES - COUVERTURES

Plomberie - Sanitaire

Couverture - Etanchéité

Génie climatique

La Courneuve, le 13 septembre 2013

Madame Martine FEYSSAGUET
49 rue de Chabrol
75010 PARIS

Client n° 41M220001

Chantier n° F04316

Affaire suivie par Monsieur Philippe DUCLOUX / FR

☎ 01.43.11.15.13

FACTURE D'ACOMPTE N° 1309 / 1774

**SUIVANT ORDRE DE SERVICE N° 01 DU 3 MAI 2013
ETABLI PAR DVP ARCHITECTURE**

OBJET DES TRAVAUX : REFECTION DE LA COUVERTURE
SUR LE BÂTIMENT D'HABITATION SUR COUR
222 AVENUE DU PRESIDENT WILSON, 93200 SAINT DENIS
SUIVANT DEVIS N° 213 1646 DU 17 AVRIL 2013

FACTURE ETABLIE EN REGULARISATION DE L'ACOMPTE PERCU :

➔ LE 13 SEPTEMBRE 2013
(notre situation n° 2 du 31 juillet 2013)

PAYE

13 023.11 €

5

RÉCAPITULATION EN EUROS

T	TAUX TVA	MONTANT HT	MONTANT TVA	MONTANT TOTAL T.T.C.
2	7.00%	13 023.11 €	911.62 €	13 934.73 €
3	19.60%	0.00 €	0.00 €	0.00 €
T.V.A. acquittée sur les encaissements.		13 023.11 €	911.62 €	13 934.73 €

"LOI 92.1442 DU 31/12/92 : Toutes nos factures sont payables à réception, net et sans escompte, sauf conditions particulières.

Tout retard de paiement fera l'objet de plein droit d'intérêts calculés sur la base d'une fois et demie le taux de l'intérêt légal."

Pour les transactions entre professionnels, l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixée à 40,00 €

(Suivant décret du 2 octobre 2012 - Article D 441-5 du Code de Commerce)

De convention expresse, il n'existe aucun cas de dérogation de lieu de paiement qui est à La Courneuve. Toutes contestations relèveront de la compétence des Tribunaux de Bobigny. Toute commande ou exécution de travaux sera régie par la norme AFNOR P03 001. Edition décembre 2000.

Siège social

7, rue de la Prévôté, B.P. 35, 93121 La Courneuve Cedex
Tél. 01 43 11 15 15 - Fax 01 43 11 15 10 - Email : iftc@iftc.fr

Service dépannage

Tél. 01 43 11 15 83 - Email : depannage@iftc.fr

Service Comptabilité

Tél. 01 43 11 15 11

S.A.S au capital de 160.000 €
RC BOBIGNY 343 888 335 - SIRET 343 888 335 00043 - N° T.V.A. FR80343888335 - APE 4322 A

Certificat N° 31936 75





INSTALLATIONS - FLUIDES - TECHNIQUES - COUVERTURES

Plomberie - Sanitaire

Couverture - Etanchéité

Génie climatique

La Courneuve, le 13 septembre 2013

Madame Martine FEYSSAGUET

49 rue de Chabrol

75010 PARIS

Client n° 41M220001

Chantier n° F04316

Affaire suivie par Monsieur Philippe DUCLOUX / FR

☎ 01.43.11.15.13

FACTURE D'ACOMPTE N° 1309 / 1774

SUIVANT ORDRE DE SERVICE N° 01 DU 3 MAI 2013
ETABLI PAR DVP ARCHITECTURE

OBJET DES TRAVAUX : REFECTION DE LA COUVERTURE
SUR LE BÂTIMENT D'HABITATION SUR COUR
222 AVENUE DU PRESIDENT WILSON, 93200 SAINT DENIS
SUIVANT DEVIS N° 213 1646 DU 17 AVRIL 2013

FACTURE ETABLIE EN REGULARISATION DE L'ACOMPTE PERCU :

LE 13 SEPTEMBRE 2013
(notre situation n° 2 du 31 juillet 2013)

P A Y E

13 023.11 €

5

RÉCAPITULATION EN EUROS

T	TAUX TVA	MONTANT HT	MONTANT TVA	MONTANT TOTAL T.T.C.
2	7.00%	13 023.11 €	911.62 €	13 934.73 €
3	19.60%	0.00 €	0.00 €	0.00 €
T.V.A. acquittée sur les encaissements.		13 023.11 €	911.62 €	13 934.73 €

"LOI 92.1442 DU 31/12/92 : Toutes nos factures sont payables à réception, net et sans escompte, sauf conditions particulières.

Tout retard de paiement fera l'objet de plein droit d'intérêts calculés sur la base d'une fois et demie le taux de l'intérêt légal."

Pour les transactions entre professionnels, l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixée à 40,00 €

(Suivant décret du 2 octobre 2012 - Article D 441-5 du Code de Commerce)

De convention expresse, il n'existe aucun cas de dérogation de lieu de paiement qui est à La Courneuve. Toutes contestations relèveront de la compétence des Tribunaux de Bobigny. Toute commande ou exécution de travaux sera régie par la norme AFNOR P03 001. Edition décembre 2000.

Siège social

7, rue de la Prévôté, B.P. 35, 93121 La Courneuve Cedex
Tél. 01 43 11 15 15 - Fax 01 43 11 15 10 - Email : iftc@iftc.fr

Service dépannage

Tél. 01 43 11 15 83 - Email : depannage@iftc.fr

Service Comptabilité

Tél. 01 43 11 15 11

S.A.S au capital de 160.000 €
RC BOBIGNY 343 888 335 - SIRET 343 888 335 00043 - N° T.V.A. FR80343888335 - APE 4322 A

Certificat N° 31936 75



LA QUALITÉ
SOUS TOUS
LES ANGLES



INSTALLATIONS - FLUIDES - TECHNIQUES - COUVERTURES

Plomberie - Sanitaire

Couverture - Etanchéité

Génie climatique

La Courneuve, le 06 juin 2013

Madame Martine FEYSSAGUET
49 rue de Chabrol
75010 PARIS

Client n° 41M220001

Chantier n° F04316

Affaire suivie par Monsieur Philippe DUCLOUX / FR

☎ 01.43.11.15.13

FACTURE D'ACOMPTE N° 1306 / 1201

**SUIVANT ORDRE DE SERVICE N° 01 DU 3 MAI 2013
ETABLI PAR DVP ARCHITECTURE**

OBJET DES TRAVAUX : REFECTION DE LA COUVERTURE
SUR LE BÂTIMENT D'HABITATION SUR COUR
222 AVENUE DU PRESIDENT WILSON, 93200 SAINT DENIS
SUIVANT DEVIS N° 213 1646 DU 17 AVRIL 2013

FACTURE ETABLIE EN REGULARISATION DE L'ACOMPTE PERCU :

LE 6 JUIN 2013
(notre demande d'acompte n° 1-OS1 du 24 mai 2013)

PAYE

8 411.21 €

T

5

RÉCAPITULATION EN EUROS

T	TAUX TVA	MONTANT HT	MONTANT TVA	MONTANT TOTAL T.T.C.
2	7.00%	8 411.21 €	588.78 €	8 999.99 €
3	19.60%	0.00 €	0.00 €	0.00 €
T.V.A. acquittée sur les encaissements.		8 411.21 €	588.78 €	8 999.99 €

Nota : Une attestation établie suivant le modèle de la Direction Générale des Impôts devra nous être fournie afin de pouvoir considérer le taux réduit de TVA comme définitif ; dans le cas contraire, la facturation finale subirait le taux normal de TVA, soit 19.60 %.

"LOI 92.1442 DU 31/12/92 : Toutes nos factures sont payables à réception, net et sans escompte, sauf conditions particulières.

Tout retard de paiement fera l'objet de plein droit d'intérêts calculés sur la base d'une fois et demie le taux de l'intérêt légal."

Pour les transactions entre professionnels, l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixée à 40,00 €

(Sulvant décret du 2 octobre 2012 - Article D 441-5 du Code de Commerce)

De convention expresse, il n'existe aucun cas de dérogation de lieu de paiement qui est à La Courneuve. Toutes contestations relèveront de la compétence des Tribunaux de Bobigny. Toute commande ou exécution de travaux sera régie par la norme AFNOR P03 001. Edition décembre 2000.

Siège social

7, rue de la Prévôté, B.P. 35, 93121 La Courneuve Cedex
Tél. 01 43 11 15 15 - Fax 01 43 11 15 10 - Email : iftc@iftc.fr

Service dépannage

Tél. 01 43 11 15 83 - Email : depannage@iftc.fr

Service Comptabilité

Tél. 01 43 11 15 11

S.A.S au capital de 160.000 €
RC BOBIGNY 343 888 335 - SIRET 343 888 335 00043 - N° T.V.A. FR80343888335 - APE 4322 A

Certificat N° 31936 75



LA QUALITÉ
SOUS TOUS
LES ANGLES



INSTALLATIONS - FLUIDES - TECHNIQUES - COUVERTURES

Plomberie - Sanitaire

Couverture - Etanchéité

Génie climatique

La Courneuve, le 06 juin 2013

Madame Martine FEYSSAGUET
49 rue de Chabrol
75010 PARIS

Client n° 41M220001

Chantier n° F04316

Affaire suivie par Monsieur Philippe DUCLOUX / FR

☎ 01.43.11.15.13

FACTURE D'ACOMPTE N° 1306 / 1201

SUIVANT ORDRE DE SERVICE N° 01 DU 3 MAI 2013
ETABLI PAR DVP ARCHITECTURE

OBJET DES TRAVAUX : REFECTION DE LA COUVERTURE
SUR LE BÂTIMENT D'HABITATION SUR COUR
222 AVENUE DU PRESIDENT WILSON, 93200 SAINT DENIS
SUIVANT DEVIS N° 213 1646 DU 17 AVRIL 2013

FACTURE ETABLIE EN REGULARISATION DE L'ACOMPTE PERCU :

➔ LE 6 JUIN 2013
(notre demande d'acompte n° 1-OS1 du 24 mai 2013)

8 411.21 €

5

RÉCAPITULATION EN EUROS

T	TAUX TVA	MONTANT HT	MONTANT TVA	MONTANT TOTAL T.T.C.
2	7.00%	8 411.21 €	588.78 €	8 999.99 €
3	19.60%	0.00 €	0.00 €	0.00 €
T.V.A. acquittée sur les encaissements.		8 411.21 €	588.78 €	8 999.99 €

Nota : Une attestation établie suivant le modèle de la Direction Générale des Impôts devra nous être fournie afin de pouvoir considérer le taux réduit de TVA comme définitif ; dans le cas contraire, la facturation finale subirait le taux normal de TVA, soit 19.60 %.

"LOI 92.1442 DU 31/12/92 : Toutes nos factures sont payables à réception, net et sans escompte, sauf conditions particulières.

Tout retard de paiement fera l'objet de plein droit d'intérêts calculés sur la base d'une fois et demie le taux de l'intérêt légal."

Pour les transactions entre professionnels, l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixée à 40,00 €

(Suivant décret du 2 octobre 2012 - Article D 441-5 du Code de Commerce)

De convention expresse, il n'existe aucun cas de dérogation de lieu de paiement qui est à La Courneuve. Toutes contestations relèveront de la compétence des Tribunaux de Bobigny. Toute commande ou exécution de travaux sera régie par la norme AFNOR P03 001. Edition décembre 2000.

Siège social

7, rue de la Prévôté, B.P. 35, 93121 La Courneuve Cedex
Tél. 01 43 11 15 15 - Fax 01 43 11 15 10 - Email : iftc@iftc.fr

Service dépannage

Tél. 01 43 11 15 83 - Email : depannage@iftc.fr

Service Comptabilité

Tél. 01 43 11 15 11

S.A.S au capital de 160.000 €
RC BOBIGNY 343 888 335 - SIRET 343 888 335 00043 - N° T.V.A. FR80343888335 - APE 4322 A

Certificat N° 31936 75



LA QUALITÉ
SOUS TOUS
LES ANGLES



INSTALLATIONS - FLUIDES - TECHNIQUES - COUVERTURES

Plomberie - Sanitaire

Couverture - Etanchéité

Génie climatique

La Courneuve, le 06 juin 2013

Madame Martine FEYSSAGUET
49 rue de Chabrol
75010 PARIS

Client n° 41M220001

Chantier n° F04316

Affaire suivie par Monsieur Philippe DUCLOUX / FR

☎ 01.43.11.15.13

FACTURE D'ACOMPTE N° 1306 / 1200

**SUIVANT ORDRE DE SERVICE N° 02 DU 3 MAI 2013
ETABLI PAR DVP ARCHITECTURE**

OBJET DES TRAVAUX : ETANCHEITE TOITURE TERRASSE INACCESSIBLE SUR LE
BÂTIMENT SIMPLE RdC SUR COUR
222 AVENUE DU PRESIDENT WILSON, 93200 SAINT DENIS
SUIVANT DEVIS N° 213 0716 DU 2 MAI 2013

FACTURE ETABLIE EN REGULARISATION DE L'ACOMPTE PERCU :

➔ LE 6 JUIN 2013
(notre demande d'acompte n° 1-OS2 du 24 mai 2013)

588.79 €

5

5

RÉCAPITULATION EN EUROS

T	TAUX TVA	MONTANT HT	MONTANT TVA	MONTANT TOTAL T.T.C.
2	7.00%	588.79 €	41.22 €	630.01 €
3	19.60%	0.00 €	0.00 €	0.00 €
T.V.A. acquittée sur les encaissements.		588.79 €	41.22 €	630.01 €

Nota : Une attestation établie suivant le modèle de la Direction Générale des Impôts devra nous être fournie afin de pouvoir considérer le taux réduit de TVA comme définitif ; dans le cas contraire, la facturation finale subirait le taux normal de TVA, soit 19.60 %.

"LOI 92.1442 DU 31/12/92 : Toutes nos factures sont payables à réception, net et sans escompte, sauf conditions particulières.

Tout retard de paiement fera l'objet de plein droit d'intérêts calculés sur la base d'une fois et demie le taux de l'intérêt légal."

Pour les transactions entre professionnels, l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixée à 40,00 €

(Suivant décret du 2 octobre 2012 - Article D 441-5 du Code de Commerce)

De convention expresse, il n'existe aucun cas de dérogation de lieu de paiement qui est à La Courneuve. Toutes contestations relèveront de la compétence des Tribunaux de Bobigny. Toute commande ou exécution de travaux sera régie par la norme AFNOR P03 001. Edition décembre 2000.

Siège social

7, rue de la Prévôté, B.P. 35, 93121 La Courneuve Cedex
Tél. 01 43 11 15 15 - Fax 01 43 11 15 10 - Email : iftc@iftc.fr

Service dépannage

Tél. 01 43 11 15 83 - Email : depannage@iftc.fr

Service Comptabilité

Tél. 01 43 11 15 11

S.A.S au capital de 160.000 €
RC BOBIGNY 343 888 335 - SIRET 343 888 335 00043 - N° T.V.A. FR80343888335 - APE 4322 A

Certificat N° 31936 75



LA QUALITÉ
SOUS TOUS
LES ANGLES



INSTALLATIONS - FLUIDES - TECHNIQUES - COUVERTURES

Plomberie - Sanitaire

Couverture - Etanchéité

Génie climatique

La Courneuve, le 06 juin 2013

Madame Martine FEYSSAGUET
49 rue de Chabrol
75010 PARIS

Client n° 41M220001

Chantier n° F04316

Affaire suivie par Monsieur Philippe DUCLOUX / FR

☎ 01.43.11.15.13

FACTURE D'ACOMPTE N° 1306 / 1200

**SUIVANT ORDRE DE SERVICE N° 02 DU 3 MAI 2013
ETABLI PAR DVP ARCHITECTURE**

OBJET DES TRAVAUX : ETANCHEITE TOITURE TERRASSE INACCESSIBLE SUR LE
BÂTIMENT SIMPLE RdC SUR COUR
222 AVENUE DU PRESIDENT WILSON, 93200 SAINT DENIS
SUIVANT DEVIS N° 213 0716 DU 2 MAI 2013

FACTURE ETABLI EN REGULARISATION DE L'ACOMPTE PERCU :

➔ LE 6 JUIN 2013
(notre demande d'acompte n° 1-OS2 du 24 mai 2013)

PAYÉE

588.79 €

T

5

5

RÉCAPITULATION EN EUROS

T	TAUX TVA	MONTANT HT	MONTANT TVA	MONTANT TOTAL T.T.C.
2	7.00%	588.79 €	41.22 €	630.01 €
3	19.60%	0.00 €	0.00 €	0.00 €
T.V.A. acquittée sur les encaissements.		588.79 €	41.22 €	630.01 €

Nota : Une attestation établie suivant le modèle de la Direction Générale des Impôts devra nous être fournie afin de pouvoir considérer le taux réduit de TVA comme définitif ; dans le cas contraire, la facturation finale subirait le taux normal de TVA, soit 19.60 %.

"LOI 92.1442 DU 31/12/92 : Toutes nos factures sont payables à réception, net et sans escompte, sauf conditions particulières.

Tout retard de paiement fera l'objet de plein droit d'intérêts calculés sur la base d'une fois et demie le taux de l'intérêt légal."

Pour les transactions entre professionnels, l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixée à 40,00 €

(Suivant décret du 2 octobre 2012 - Article D 441-5 du Code de Commerce)

De convention expresse, il n'existe aucun cas de dérogation de lieu de paiement qui est à La Courneuve. Toutes contestations relèveront de la compétence des Tribunaux de Bobigny. Toute commande ou exécution de travaux sera régie par la norme AFNOR P03 001. Edition décembre 2000.

Siège social

7, rue de la Prévôté, B.P. 35, 93121 La Courneuve Cedex
Tél. 01 43 11 15 15 - Fax 01 43 11 15 10 - Email : iftc@iftc.fr

Service dépannage

Tél. 01 43 11 15 83 - Email : depannage@iftc.fr

Service Comptabilité

Tél. 01 43 11 15 11

S.A.S au capital de 160.000 €
RC BOBIGNY 343 888 335 - SIRET 343 888 335 00043 - N° T.V.A. FR80343888335 - APE 4322 A

Certificat N° 31936 75



LA QUALITÉ
SOUS TOUS
LES ANGLES